

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Band: 47 (1997)

Heft: 4: Die Schweiz und der Zweite Weltkrieg = La Suisse et la Seconde Guerre mondiale

Artikel: Sur rôle de la "Commission indépendante d'experts Suisse - Seconde Guerre mondiale

Autor: Bergier, Jean-François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-81215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sur le rôle de la «Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale»

Jean-François Bergier

Zusammenfassung

Der Beitrag umreisst zunächst Ziel und Zweck der Unabhängigen Expertenkommission und stellt die verschiedenen Forschungsfelder vor. Bergier betont, dass die sechs Kriegsjahre in der «longue durée» des 20. Jahrhunderts gesehen werden müssen und dass dabei keine Tabus bestehen bleiben dürfen, andererseits aber auch keine revisionistischen Gegenmythen errichtet werden sollten. Die Schweizer Historiker und Historikerinnen hätten eine einmalige Gelegenheit, der Gesellschaft einen Dienst zu erweisen.

Que l'ombre du passé vienne s'étendre sur le présent d'une nation et en obscurcisse les contours n'est pas, en soi, un phénomène exceptionnel. Chaque peuple et chaque pays tend à garder, ou à se fabriquer parfois, une image de son histoire qui lui convienne, c'est-à-dire dans laquelle il puisse se reconnaître et puiser les traits de son identité, au gré des besoins qu'il ressent, des circonstances qu'il traverse. Chaque peuple et chaque pays se nourrit de ses mythes. Le travail des historiens ne consiste pas à détruire les mythes. Cela n'aboutit qu'à reproduire le mythe en négatif, à créer un antimythe. L'exercice, d'ailleurs, se révèle en général vain. Car les mythes ont leur existence propre que les assauts de la raison historique peuvent perturber, mais non détruire. L'historien doit reconnaître le mythe comme tel en le distinguant de la réalité qu'il couvre

L'ombre du passé, lorsqu'elle est reconnue, donne lieu en général à d'ardents débats intellectuels; elle est souvent récupérée par la classe politique. Il est rare en revanche qu'elle affecte ou divise toute une nation. Or, c'est ce qui se produit en Suisse depuis un an. L'ombre s'est à tel point épaissie que les Suisses n'y retrouvent plus leur histoire et se voient désorientés. Le phénomène est cette fois vraiment exceptionnel et il se traduit dans une crise de la conscience helvétique qui ne connaît pas de précédent.

Il faudra que nous nous penchions sur les raisons de cet obscurcissement du passé, qui n'est sans doute pas seulement celui de la Seconde Guerre mondiale mais brouille de même façon la mémoire que nous avons d'autres aventures controversées de notre histoire. Cet article n'est cependant pas le lieu d'une telle analyse. Il veut simplement présenter quelques observations sur les moyens scientifiques engagés pour affronter la crise.

Ces moyens sont insolites. Leur mise en œuvre ne va pas sans poser des problèmes de principe, affectant la liberté de la recherche, et d'application, concernant le champ des investigations à conduire. L'arrêté fédéral urgent du 13 décembre 1996 a prévu la mise en place d'une «commission d'experts indépendante» chargée de mener «les recherches historiques et juridiques sur le sort des avoirs ayant abouti en Suisse à la suite de l'avènement du régime national-socialiste». Cette Commission a été pourvue (art. 5, § 2) du pouvoir, dans les limites de son mandat, de lever «toute obligation légale ou contractuelle de garder le secret»; en contrepartie, ses membres et ses collaborateurs sont tenus au devoir de confidentialité (art. 3); ils n'ont en outre pas le droit de communiquer à des tiers – notamment à d'autres historiens – les informations qu'ils recueillent: «Le Conseil fédéral a la disposition exclusive de l'ensemble des documents et des pièces liés aux recherches» (art. 6). La question a été posée, et elle est légitime, de savoir s'il est correct d'accorder à un nombre restreint de chercheurs désignés un privilège dont beaucoup d'autres tout aussi qualifiés sont privés. N'est-ce pas une atteinte à la liberté de la recherche? Je ne le pense pas, pour autant qu'il soit fait de ce privilège singulier un usage raisonnable, compris dans l'intérêt général; car à situation d'exception, moyens exceptionnels. Le pouvoir accordé par le législateur à la Commission représente sans doute la seule façon de dépasser l'obstacle du secret garanti normalement et de contraindre les détenteurs d'informations confidentielles non seulement à ne pas les faire disparaître, mais aussi à les livrer à la recherche, sans qu'il soit porté pour autant atteinte à la discrétion de rigueur.

En revanche, le «privilège» de la Commission engage la responsabilité de celle-ci vis-à-vis du public, et particulièrement vis-à-vis de la communauté des historiens. La Commission doit bien évidemment respecter scrupuleusement les règles qui lui ont été imposées (sans qu'elle ait pris la moindre part à leur établissement: elle n'a été constituée qu'après). Mais cela ne signifie pas qu'elle s'enferme dans sa tour d'ivoire. Bien au contraire, elle entend exploiter au mieux les marges de manœuvre qui lui sont accordées. Par-dessus tout, elle souhaite et appelle une coopération aussi étroite que possible avec tous les historiens et historiennes occupés aussi par les questions dont elle traite; elle en espère des effets de synergie. D'ailleurs, le champ à couvrir est tellement vaste et diversifié qu'elle ne

saurait y réussir à elle seule. Elle se veut donc largement ouverte à la communication et au dialogue. Elle fera tout ce qui sera en son pouvoir afin que les portes qu'elle a le pouvoir d'ouvrir ne se referment pas définitivement derrière elle.

La Commission est officiellement qualifiée d'«indépendante». De toute évidence, cette noble épithète est à prendre dans son sens relatif. La Commission dépend d'un arrêté fédéral et d'un mandat. Elle a été constituée par l'autorité fédérale, et c'est la Confédération qui en assume les frais; ceux-ci ne sont pas négligeables. La Commission s'est engagée à faire régulièrement rapport sur l'état de ses travaux. Elle devra déposer ses conclusions au plus tard (mais ce ne sera sans doute guère plus tôt non plus) à la fin de 2001. Elle est ainsi soumise à plusieurs contraintes qui ne sont pas aisées à concilier avec son indépendance. Le respect de celle-ci, cependant, doit lui assurer trois garanties nécessaires au succès de sa mission: celle de sa liberté dans l'organisation des travaux (dans les limites de son budget) comme dans le choix de ses approches méthodologiques et dans celui de ses collaborateurs; celle de ne pas devenir un instrument prêt à répondre à la demande de l'autorité et sur le champ aux questions que suggèrent les péripéties de l'affaire et les surprises du moment; enfin, celle de pouvoir résister à toutes les pressions qui s'exercent sur elle pour influencer ses recherches et son interprétation des faits. L'expérience des premiers mois de son activité a largement démontré à la Commission le haut prix de son indépendance ainsi conçue, ainsi que la nécessité absolue de la faire respecter, si difficile que ce puisse être.

Si l'arrêté fédéral est généreux en termes de pouvoir dont il dote la Commission, il l'est beaucoup moins dans la définition du champ d'investigation qu'il indique. Il est même ambigu, et pour dire les choses franchement, mal ficelé. Il a été rédigé sous le coup des récriminations formulées à l'étranger à propos des avoirs, ou «valeurs patrimoniales», déposés en Suisse et non restitués à leurs ayant-droit. Expressément, l'arrêté ne vise que ce seul aspect, laissant au Conseil fédéral (art. 1^{er}, § 3) la liberté de «modifier le champ des recherches». Ce dernier en a d'ailleurs fait usage aussitôt dans le mandat plus détaillé confié à la Commission le 19 décembre 1996, en même temps qu'il la constituait. Ce mandat évoque «le rôle de la Suisse et de sa place financière dans le contexte de la Deuxième Guerre mondiale», et il énumère, outre les fameux avoirs en déshérence: le commerce d'or et de devises, les avoirs nazis, le trafic de biens culturels, la production d'armes, le financement des opérations commerciales, la reprise d'entreprises allemandes par des compagnies suisses («arianisation»), le problème des réfugiés, et même la façon dont l'historiographie a jusqu'ici rendu compte de ces questions, ou les a occultées...

D'emblée et sans hésiter, la Commission s'est considérée obligée par le mandat davantage que par l'arrêté quant au champ de ses investigations. Ses recherches portent donc sur tous les aspects impliqués par le mandat, et sur quelques autres encore qui n'y sont pas mentionnés explicitement mais qui nous ont semblé relever de la même intention générale: faire toute la clarté, là où elle manque, sur le comportement de la Suisse et des Suisses avant, pendant et après la guerre. Plus encore, elle envisage de proposer dans son rapport final une synthèse sur l'ensemble du rôle de la Suisse et des problèmes qui s'y rapportent, en y intégrant ce qui est déjà connu ainsi que tout autre aspect qui lui paraîtra opportun pour compléter cette synthèse. Car il est impossible d'isoler un problème de son contexte général, de le rendre intelligible sans le situer clairement dans l'ensemble des réalités que notre pays affrontait alors, au-dedans comme au-dehors. C'est d'ailleurs pourquoi l'organe constitué n'est pas une «Commission d'historiens» seulement, comme l'usage s'est abusivement répandu de la désigner, mais «d'experts». Il n'y a, il est vrai, qu'un seul de ses membres qui ne soit pas historien: un juriste, le professeur Joseph Voyaume; son rôle au sein du groupe n'en est que plus important. Par ailleurs, la Commission fait usage de la possibilité qui lui est donnée de mandater des experts d'autres disciplines que l'histoire: juristes, économistes, analystes financiers, spécialistes en communication, etc.

*

Lors de sa session de juin 1997 à Zoug, la Commission a formulé un concept et un plan de recherche détaillé. Elle n'a pas identifié moins de 26 thèmes de recherche ou «boîtes» au fond desquelles les informations viennent s'accumuler au fur et à mesure du dépouillement des archives et de l'interrogatoire des témoins oraux. Cet inventaire de questions n'est pas fermé; il sera complété au fur et à mesure. Tous ces aspects particuliers du rôle de la Suisse avant, pendant et après la guerre et qui méritent de retenir l'attention, peuvent être regroupés en six grands chapitres; ceux-ci sont davantage définis pour la commodité de la recherche qu'en fonction de leur cohérence interne.

Le premier chapitre regroupe tous les aspects généraux, macrohistoriques, des *relations extérieures* de la Suisse durant l'époque considérée: politique étrangère; commerce extérieur; rôle du pays comme plaque tournante du renseignement et des services secrets; actions humanitaires à l'étranger; voies de transport de, vers et à travers la Suisse. Ce chapitre retient en outre des questions plus abstraites comme l'affrontement ou l'interaction des différents systèmes et cultures politiques et leur influence sur la Suisse, ses comportements et ses choix, sa perception du monde en

guerre; les influences externes des événements sur le dynamisme de l'économie et de la société suisse.

Le deuxième chapitre envisage les *structures financières*. Il analyse comment banques, assurances, fiduciaires et autres institutions financières se sont comportées avant, pendant et après la guerre, comment elles ont réagi à la succession des événements politiques et aux contraintes économiques issues de ceux-ci, tant en Suisse même que dans tous les pays avec qui elle était en relation d'affaires. Comment ces institutions, et leurs cadres, ont-ils évalué chances et risques de leurs opérations; quels rapports ont-ils entretenus avec l'Etat, à quel contrôle ont-ils été soumis ou ont-ils essayé de se soustraire (exemple: Interhandel)?

Dans le prolongement immédiat du précédent, le troisième chapitre cherche à observer, mesurer et interpréter les mouvements de *transferts de capitaux*. Le cas échéant, la Commission signalera les «avoirs patrimoniaux» indûment retenus et introduira leur restitution. On sait que c'est un aspect particulièrement compliqué et délicat. C'est lui qui a été d'abord au centre des critiques adressées ces derniers temps à la Suisse. Il s'agit d'identifier les fameux biens en déshérence (ce qui est en partie la mission du Comité Volcker, en vertu d'un accord de droit privé entre l'Association suisse des banquiers et le Congrès juif mondial; notre Commission et le Comité Volcker sont en contact étroit); mais il s'agit aussi de la fuite des capitaux nazis ainsi que d'autres mouvements en provenance de France, d'Italie et d'ailleurs. Les *biens culturels et objets d'art* volés et revendus sont une autre forme de pillage et de transfert. Leur écoulement sur le marché suisse fait également partie de ce chapitre.

L'activité des *entreprises industrielles et commerciales* considérées individuellement (quatrième chapitre) doit aussi être prise en compte, bien qu'elle ne soit pas expressément désignée par le mandat de la Commission; ce qui a d'ailleurs incité quelques entreprises, heureusement isolées, à s'opposer à l'ouverture de leurs archives à nos chercheurs. Cette dimension est pourtant indispensable à l'intelligence globale du rôle de la Suisse. La politique opérationnelle des entreprises, et de toute façon la question des paiements et du financement de la production, des matières premières importées, du *marketing* relèvent à l'évidence de l'objet de nos investigations.

Les deux derniers grands chapitres ouverts sortent du domaine avant tout économique des précédents. Le cinquième concerne en effet *étrangers et réfugiés*: politique d'accueil, et sa pratique qui n'en est pas forcément le reflet; organisation et financement par la Confédération, les Cantons et les œuvres d'entr'aide privées, laïques ou religieuses. Dans ce contexte doit être examinée la question des sentiments racistes et antisé-

mites, ou plus généralement celle des attitudes à l'égard des «autres», des étrangers, des minorités, des marginaux (et notamment des tziganes). Ceci forme un dossier considérable et requiert un effort exceptionnel; d'autant plus que la Commission s'est engagée à présenter sur ce sujet un rapport préliminaire (à coup sûr encore incomplet) au printemps 1998 déjà.

Le dernier chapitre, enfin, regarde *l'après-guerre* et le regard qui fut alors porté sur le temps de guerre. Quelle a été la politique de réparation et de restitution, et quelle a été l'image que les Suisses ont gardée, ou reçue, de ces années difficiles? Comment s'est forgé un mythe, auquel sont venus s'opposer ce que j'appelle volontiers des antimythes, mais qui sont eux aussi une aliénation de la réalité?

L'énumération qui précède n'est qu'un inventaire sommaire. Elle n'est ni exhaustive, ni définitive, car le propre de la recherche – nous le savons tous – est de soulever de nouvelles questions. Dans ce sens, notre catalogue provisoire ne saurait préfigurer la table des matières d'un rapport final dont nous ignorons encore l'ordre, la forme et l'aspect.

*

En aucun cas, chacun de ces dossiers ne saurait rester imperméable aux autres: des passages transversaux doivent être aménagés. Car l'histoire du rôle de la Suisse dans la Seconde Guerre mondiale ne peut être efficacement retravaillée qu'en deux approches complémentaires et interactives. L'une est d'analyse, de mise au point critique très fine des faits et des circonstances que révèlent les sources: c'est la base même de notre métier. L'autre est de synthèse; elle retient les éléments les plus significatifs; elle les ordonne dans leur contexte à la fois chronologique et thématique. Cet effort de synthèse a été insuffisant en Suisse jusqu'ici; et c'est sans doute ce défaut qui nous a rendus si vulnérables. Dresser une synthèse, c'est prendre la distance nécessaire pour embrasser toute la profondeur du champ historique et distinguer les lignes majeures de son relief.

Or, s'agissant de la Seconde Guerre mondiale comme de tout phénomène historique de retentissement majeur, la profondeur du champ, c'est d'abord celle du temps: il importe de situer le phénomène dans la longue durée. Car la guerre apparaît clairement comme l'épicentre d'un bouleversement sensiblement plus étendu dans le temps. L'événement fut formidable, apocalyptique, mais objectivement court. De septembre 1939 à mai 1945, ces six ans et demi s'insèrent cependant et s'expliquent dans une durée plus longue tant vers l'amont que vers l'aval. Les tribulations que nous vivons actuellement et qui affectent par ricochet d'autres pays les uns après les autres montrent bien que le chapitre n'est pas clos tout à fait. D'une certaine façon, et vue de très haut, la Seconde Guerre mondiale

n'est qu'un moment extrême inscrit dans un développement qui s'amorce avant 1914 et qui n'a apparemment pas encore pris fin.

Vers l'amont en tout cas, cette guerre se situe dans la continuité des décennies qui l'avaient précédée. D'ailleurs, certains historiens (de l'économie, surtout) ne s'y trompent pas, qui de plus en plus souvent parlent d'une «Guerre de Trente Ans», de 1914 à 1945. Or, cette perspective de la longue durée est importante pour situer et apprécier les comportements de la Suisse – et des Suisses – durant la guerre. Des comportements qui ont été largement induits par tout ce qui avait été vécu auparavant, au plan matériel comme au plan moral. Des mentalités, des réflexes, une culture politique et administrative sont nés des expériences et des peurs de la Première Guerre, puis de l'entre-deux-guerres; cette mémoire d'un passé proche encore marque les réactions devant la nouvelle guerre.

Profondeur du temps, épaisseur de la réalité: il est tout aussi nécessaire de souligner l'étroite corrélation et l'interdépendance de tout les problèmes que cette guerre a soulevés en Suisse. Chacun d'eux doit impérativement être interprété en fonction de l'ensemble. Or, dans les débats récents ou en cours, cette corrélation a été négligée, voire occultée. D'une part, les études monographiques produites ces dernières années par des chercheurs qualifiés ont mis le doigt sur les aspects critiques, comme elles devaient le faire, mais volontiers sous-tendues par une certaine «*Schadenfreude*» révisionniste. Elles n'ont en général pas tenu un compte suffisant des conditions mentales que je viens d'évoquer, donc des critères qui pouvaient déterminer l'appréciation des faits et les comportements des acteurs. Ces monographies n'ont pas non plus considéré avec une perspicacité suffisante le contexte, les imbrications de leur sujet avec les autres circonstances du moment. D'autre part et surtout, les polémiques de ces derniers mois, qu'elles fussent lancées de l'étranger ou de l'intérieur, ont délibérément isolé les aspects les plus négatifs et retenu à leur propos les témoignages les plus accusateurs, qu'ils soient fiables ou non.

Cette situation ouvre un risque de perspective disloquée sur le rôle de la Suisse dans la guerre. L'erreur la plus fatale que nous puissions commettre, c'est de réduire ce moment de notre histoire à quelques-uns seulement de ses traits considérés séparément: les échanges avec l'Allemagne sans les mettre en parallèle ni avec ceux que nous avons avec d'autres pays, ni avec la situation intérieure précaire; la question de l'or sans tenir compte des effets monétaires et sociaux que l'on pouvait en attendre; les livraisons d'armes sans considérer les besoins de la défense nationale. Plus généralement s'observe la tendance inspirée par les organisations juives, soucieuses à juste titre du souvenir de l'holocauste, à regarder ce dernier comme l'événement central de la guerre et seul digne de mémoire. C'est

une attitude légitime du point de vue juif; mais réductrice du point de vue général. L'holocauste est un effroyable dérapage de l'esprit humain; mais il n'a que faiblement influencé le cours de la guerre elle-même et, par conséquent, la perception que nous, Suisses, avons eue de celle-ci.

*

Il m'a été souvent demandé ces derniers mois si je juge nécessaire de «récrire l'histoire de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale». C'est une mauvaise question. Nous savons tous, nous autres historiens, que l'histoire, toute l'histoire, est une perpétuelle «réécriture». Sans cesse de nouvelles sources (ou de nouvelles façons de les lire) viennent compléter ou modifier nos connaissances et nous obligent à raconter l'histoire différemment et à revoir l'interprétation que nos prédécesseurs, ou nous-mêmes, en avons naguère proposée. Surtout, chaque époque, chaque génération pose à l'histoire des questions nouvelles et spécifiques dont il faut chercher la réponse. «*Sans cesse sur le métier remettez votre ouvrage*»: la recommandation de Boileau aux poètes de son siècle s'adresse aussi bien à l'historien; et ce dernier, après tout, n'est-il pas un peu poète aussi, qui façonne le passé en le racontant?

Il n'en reste pas moins que l'histoire de la Suisse dans ces années difficiles exige un effort particulier de «réécriture». En raison de sa complexité évidente; en raison aussi des tabous, d'une part, et des distorsions d'autre part – et dans tous les sens – qui en ont affecté l'approche au cours des quelques cinquante dernières années. «Récrire» l'histoire n'est pourtant pas céder à la tentation du «révisionnisme», qui consiste en la substitution d'un mythe par un autre mythe. «Récrire» n'est pas nier telle mémoire au profit de telle autre: c'est les rapprocher et les réconcilier.

L'entreprise, en l'occurrence, est difficile. Elle exige patience et délicatesse. Elle ne peut se fonder que sur la plus rigoureuse honnêteté. Elle est, ou peut devenir douloureuse aussi; c'est l'exigence d'humilité. Mais l'entreprise est nécessaire. Vivre longtemps dans le clair-obscur d'un passé idéalisé ou refoulé devient malsain. Celui-ci obscurcit le présent et trompe sur les chemins de l'avenir.

Il faut donc regarder comme une chance la contrainte qui nous est imposée à tous. Pour la Suisse, une chance d'affronter enfin sereinement son passé. La clarté que nous essayons de lui retrouver n'écartera jamais toutes les divergences d'interprétation: celles-ci sont inhérentes à cette diversité des cultures et des sensibilités au sein de la société civile helvétique qui en fait la richesse et l'originalité. La clarté retrouvée ouvrira la voie à un vrai débat constructif. Elle brisera les tabous, elle fera la distinction entre la réalité vécue et la réalité imaginée – mythes et antimythes. Elle permettra à

tous les Suisses de se retrouver, sans honte ni vanité et sans arrière-pensées devant une image précise et équilibrée d'un moment difficile de leur histoire. Celle-ci sera libérée du péril de son instrumentalisation à des fins idéologiques. Elle retrouvera sa dignité. Puissent les Suisses du même coup reconnaître que cette histoire – toute leur histoire, car il n'en va pas seulement de la Seconde Guerre mondiale – n'est pas innocente. C'est un immense héritage que chaque nation, la société occidentale de tradition juéo-chrétienne et l'humanité toute entière doivent réapprendre à gérer. Leur avenir en dépend.

Chance encore pour nous autres historiens. Même si les circonstances qui l'entourent sont pénibles, l'occasion qui nous est proposée est unique de nous affirmer au service de la société. Jamais auparavant notre discipline n'a été sollicitée avec autant d'ampleur; l'attente du public à notre égard est exceptionnelle. Bien des collègues étrangers m'ont avoué qu'ils nous envient notre situation et qu'ils espèrent en profiter. Chance donc, mais responsabilité lourde: envers nos compatriotes, envers nos collègues. Sachons les saisir au passage et les assumer jusqu'au bout, tous ensemble!

Nachtrag

Nach Abgabe der Artikel noch erschienen:

Fior, Michel: Die Schweiz und das Gold der Reichsbank. Was wusste die schweizerische Nationalbank? Zürich, Chronos Verlag, 1997. 147 S.

Bretscher-Spindler, Katharina: Vom heissen zum Kalten Krieg. Vorgeschichte und Geschichte der Schweiz im Kalten Krieg 1943–1968. Zürich, Verlag Orell Füssli, 1997. 512 S.

Burri, Katri, und Maissen, Thomas: Bilder aus der Schweiz 1939–1945. Zürich, NZZ-Verlag, 1997. 256 S.

Der Zweite Weltkrieg und die Schweiz. Reden und Analysen. Hg. v. Kenneth Angst. Zürich, NZZ-Verlag, 1997. 143 S.

Ihle, Pascal: Die journalistische Landesverteidigung im Zweiten Weltkrieg. Eine kommunikationshistorische Studie. Zürich, NZZ-Verlag, 1997. 236 S.

Soland, Rolf: Zwischen Proletariern und Potentaten. Bundesrat Heinrich Häberlin 1868–1947 und seine Tagebücher. Zürich, NZZ-Verlag, 1997. 422 S.

Was gehen uns unsere Väter an? Jugendliche zu den Spuren des Holocaust in der Schweiz. Hg. v. Hans Saner und H.-Dieter Jendreyko. Basel, Lenos-Verlag, 1997. 159 S.

Widmer, Paul: Die Schweizer Gesandtschaft in Berlin. Geschichte eines schwierigen diplomatischen Postens. Zürich, NZZ-Verlag, 1997. 446 S.

Stutz, Hans: Frontisten und Nationalsozialisten in Luzern 1933–1945. Hg. v. Stadtarchiv Luzern, Luzern, Raeber Bücher AG. 1997.